

Programmes d'aides directes aux entreprises artisanales

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE NAY A OBTENU UN COFINANCEMENT DE L'ÉTAT au titre du Fonds d'intervention des services, de l'artisanat et du commerce (Fisac) pour coordonner un programme dénommé: Opération collective de modernisation en milieu rural (OCMR) sur la période 2018-2020. Il s'agit d'une opération d'accompagnement à la structuration et à la modernisation du commerce et de l'artisanat à l'échelle du périmètre intercommunal. Les consulaires sont parties prenantes pour accompagner les entreprises.

Cette opération d'aide directe aux entreprises, comporte deux volets: une aide financière aux entreprises pour soutenir leurs projets d'investissement technique, technologique, de sécurisation ou de modernisation des points de vente et d'un diagnostic d'entreprise, ou bilan conseil. L'aide accordée, visée par la communauté de communes de Nay, consiste en une subvention de 20 % du montant de l'investissement HT et un bonus de 10 % lié à l'accessibilité des lieux de vente au public. Plancher des dépenses 5 000 €HT, plafond 40 000 €HT. La chambre de métiers et de l'artisanat -CMA64- a été retenue pour établir un bilan conseil qui porte sur l'ensemble des fonctions

de l'entreprise artisanale, aboutir à un descriptif de faisabilité et d'impact, et donner un avis circonstancié montrant la viabilité du projet d'investissement. La CCI de Pau-Béarn a été retenue afin d'œuvrer dans le même sens pour les commerçants du territoire. Missionnée par la communauté de communes du Pays de Nay, la CMA64 se met à la disposition des artisans de ce territoire pour toutes informations et accompagnement au montage d'un dossier.

Les aides directes vont concerner :

la modernisation des points de vente alimentaires et non alimentaires: devantures commerciales et inté-

rieure ainsi que les ateliers et les laboratoires; la modernisation des commerces non sédentaires: véhicules de tournée, vitrine réfrigérée...); la mise en accessibilité des points de vente aux personnes à mobilité réduite; l'investissement technique et technologique: l'acquisition de matériel (hors renouvellement) permettant de renforcer la position concurrentielle et/ou de conquérir de nouveaux marchés; la sécurisation du local d'activité.

VOS CONTACTS:

CMA64: Myriam Allein, référente du territoire de Nay: 05 59 98 91 03
m.allein@artisanat-aquitaine.fr
Communauté de communes de Nay:
François Gonnet: 05 59 61 11 82
contact@paysdenay.fr